

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

an Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Conseiller de la Légation près le Saint-Siège.
Ordonnance Souveraine fixant la date de la cessation des fonctions de M. Emile Flach, Ministre d'Etat.
Ordonnance Souveraine nommant M. Georges Jaloustre aux fonctions de Ministre d'Etat.
Ordonnance Souveraine nommant un Conducteur des Travaux Publics.
Arrêté ministériel relatif au fonctionnement des appareils à circulation d'eau chaude.
Arrêté ministériel désignant les membres des Commissions chargées des opérations de recensement.

MAISON SOUVERAINE :

Don de S. A. S. le Prince pour les réfugiés italiens.

ECHOS ET NOUVELLES :

Avis relatif aux réceptions officielles du Gouvernement.
Hommage à la Principauté.
Citation à l'ordre du Régiment.

PARTIE OFFICIELLE

N° 2618.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Comte Romolo Broglio d'Ajano est nommé Conseiller de Notre Légation près le Saint-Siège.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le treize décembre mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, P. le Ministre d'Etat :
Signé : FR. ROUSSEL. Le Conseiller de Gouvernement,
Signé : C. BELLANDO DE CASTRO.

N° 2619.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 5 février 1911 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Emile Flach, Ministre d'Etat de Notre Principauté, cessera ses fonctions le 31 décembre 1917.

Donné à Paris, le vingt-trois décembre mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL.

N° 2620.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Georges Jaloustre, Conseiller Privé, Chef de Notre Cabinet Civil, fera fonctions

de Ministre d'Etat de Notre Principauté à partir du 1^{er} janvier 1918.

Donné à Paris, le vingt-trois décembre mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL.

N° 2621.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 4 de Notre Ordonnance du 10 juin 1913 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean Bocca est nommé Conducteur des Travaux Publics.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-trois décembre mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
Signé : FR. ROUSSEL. Signé : E. FLACH.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'avis de la Commission Intercommunale en date du 28 novembre 1917 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 25 de ce mois, dans tous les hôtels ou immeubles particuliers, l'usage du charbon pour le fonctionnement des appareils à circulation d'eau chaude ne sera permis que le samedi et le dimanche.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 19 décembre 1917.

P. le Ministre d'Etat :
Le Conseiller de Gouvernement,
C. BELLANDO DE CASTRO.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 16 décembre 1862, sur le recensement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Sont désignés pour faire partie des Commissions chargées de procéder aux opérations de recensement :

1^o Pour la Commune de Monaco :

M. le Président de la Délégation Spéciale de Monaco, président ;

MM. le Commissaire de Police de Monaco ;
François Chiabaut, secrétaire de la Mairie ;
Louis Valentin, ancien notaire ;
Jean-Baptiste Anselmi, entrepreneur.

2^o Pour la Commune de la Condamine :

MM. le Président de la Délégation Spéciale de la Condamine, président ;
le Commissaire de Police de la Condamine ;
François Chiabaut, secrétaire de la Mairie ;
Emmanuel Treglia, négociant ;
Jules Doda, courtier maritime,

3^o Pour la Commune de Monte-Carlo :

MM. le Président de la Délégation Spéciale de Monte-Carlo, président ;
le Commissaire de Police de Monte-Carlo ;
François Chiabaut, secrétaire de la Mairie ;
le Docteur Vivant ;
le Docteur Guarini Jean.

ART. 2. — Chacune des Commissions ci-dessus se réunira, sur convocation de son Président, pour dresser et former les tableaux de recensement prévus à l'article 11 de l'Ordonnance sus-visée.

ART. 3. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 25 décembre 1917.

Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince vient de faire parvenir la somme de dix mille francs pour les réfugiés italiens, par l'entremise de la Légation de Monaco près le Quirinal.

ÉCHOS & NOUVELLES

Comme les années précédentes, depuis la guerre, il n'y aura pas de réceptions officielles à l'Hôtel du Gouvernement, à l'occasion du 1^{er} janvier.

Un généreux américain, visiteur fidèle du Littoral et voulant montrer sa reconnaissance pour le résultat heureux de ces voyages en même temps que son dévouement à la France, a envoyé récemment une section d'hygiène corporelle aux armées.

Il a tenu à faire figurer au fronton l'écusson de Nice.

Nous sommes informés qu'il vient de faire parvenir pour une destination semblable une nouvelle somme de vingt mille francs et il a demandé que cette fois les armes de Monaco soient reproduites au fronton de cette seconde section d'hygiène corporelle. C'est un hommage qu'il a voulu rendre à la Principauté et dont nous sommes très touchés.

Le sapeur Michel Marius, mobilisé au 35^e d'Infanterie, vient d'être l'objet de la citation suivante à l'ordre de son Régiment :

« Coureur très courageux et dévoué. A pendant une période de quinze jours assuré parfaitement la liaison entre son unité et le Bataillon. S'est fait particulièrement remarquer au cours de l'attaque ennemie du 22 juin 1917. »

Le sapeur Michel a été déjà l'objet d'une citation à l'ordre de la Brigade, en août 1915.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, le 2 août 1917, enregistré,

Entre **Graëfe** Claire-Marie-Dévote, modiste, demeurant à Paris,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par « décision du Bureau, du 2 mars 1917 »,

Et **Maillard** Maurice-Etienne-Léon, son mari, rentier, demeurant à Paris,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Dit que le jugement du Tribunal de la Seine, en « date du 24 décembre 1915, est exécutoire dans la « Principauté de Monaco ;

« Ordonne, en conséquence, que le divorce, prononcé par le dit jugement, sera transcrit sur les « registres de l'Etat Civil de la Principauté de Monaco. »

Une ordonnance de M. le Président du Tribunal de Monaco, du 17 novembre 1917, a levé la suspension des délais pour l'exécution de ce jugement.

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'ordonnance de M. le Président du siège, en date du 19 décembre courant, enregistrée.

Monaco, le 26 décembre 1917.

Le Greffier en chef : RAYBAUDI.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE

Le mercredi neuf janvier mil neuf cent dix-huit, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, notaire, sise rue du Tribunal, n^o 2, et par le ministère de M^e Antoine Blanc, son suppléant pour la durée de la guerre,

En exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, en date du vingt-deux novembre mil neuf cent dix-sept, enregistrée, rendue à la suite de la saisie-exécution pratiquée par le ministère de M^e Miglioretti, suppléant M^e Vialon, huissier à Monaco, le sept novembre mil neuf cent dix-sept, à la requête de MM. François et Ido BULGHERONI, frères, entrepreneurs de travaux publics, associés, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, à l'encontre de M. Emmanuel Bosio, négociant en vins, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce de **Négociant en Vins et Spiritueux et Bar**, exploité à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Bulgheroni, comprenant : la clientèle ou achalandage, les objets mobiliers, les marchandises et le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de deux mille francs, fixée par l'ordonnance autorisant la vente, ci..... 2.000 fr.

La consignation pour enchérir est de six cents francs, ci..... 600 fr.

Fait et rédigé par M^e Antoine Blanc, soussigné, à cet effet commis, comme suppléant M^e Eymin, notaire mobilisé.

Monaco, le vingt-deux décembre mil neuf cent dix-sept.

Signé : A. BLANC,
Suppléant M^e EYMIN, notaire.

Étude de M^e Alexandre EYMIN
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e Antoine Blanc, suppléant M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, le dix décembre mil neuf cent dix-sept,

M^{me} Maria-Louise-Cécile Schauflier, rentière, veuve de M. Robert-Slade Ash ; M^{lle} Ellen-Alice Ash ; M^{lle} Yvonne-Médine-Marie Ash, demeurant à Monte Carlo, villa Paola, et M. John-Robert-Slade Ash, chirurgien-dentiste, demeurant à Nice, promenade des Anglais, 5, ont cédé à M. Robert-Marie-Joseph Ash, chirurgien-dentiste, demeurant à Monte Carlo, villa Paola, tous leurs droits sur le cabinet dentaire que M. ROBERT-SLADE ASH, leur époux et père, faisait valoir à Monte Carlo, villa Paola.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

A. BLANC,
Suppléant M^e EYMIN, notaire.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

VIENT DE PARAÎTRE :

AGENDA P.-L.-M. 1918, septième publication du même genre, comportant notamment, divers articles littéraires se rapportant à la guerre, avec de nombreuses illustrations en simili-gravure, 12 hors-texte en couleurs et une série de cartes postales détachables.

En vente, au prix de 2 fr. à l'Agence P.-L.-M. de Renseignements, 88, rue Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M., dans les Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette, des Trois Quartiers, etc., à Paris.

Envoi à domicile sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 fr. 75 pour les envois à destination de la France et de 3 fr. pour ceux à destination de l'étranger.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, boulevard de la Condamine*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

AVIS

M. GARELLA MAURICE a acquis de M. DAMILANO JACQUES un attelage composé d'une voiture dite « Victoria », deux chevaux, harnais et accessoires.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

BULLETIN D.R.S.

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n^o 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n^o 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 53397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.